ASSEMBLÉE NATIONALE

4 janvier 2022

GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES EN AGRICULTURE - (N° 4758)

Adopté

AMENDEMENT

N º CE216

présenté par
M. Descrozaille

ARTICLE 5

Après le mot :

« assurances »,

rédiger ainsi la fin de l’alinéa 2 :

« garantissant les dommages causés aux récoltes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.